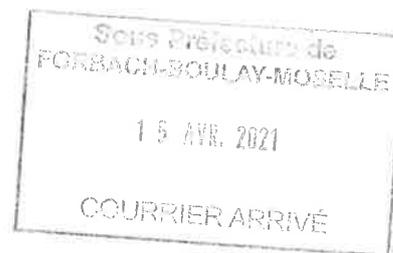




REPUBLIQUE FRANÇAISE

Nombre de délégués  
en exercice : 55



# DELIBERATION DU CONSEIL SYNDICAL

-----

SEANCE DU 15 MARS 2021

A la suite d'une convocation en date du 09 mars 2021, les membres composant le Conseil Syndical du Sydeme se sont réunis au siège administratif, 1 rue Jacques Callot à MORSBACH, le lundi 15 mars 2021 à 17h sous la présidence de Monsieur Roland ROTH, Président du Sydeme.

✓ Etaient présents : 35

Mesdames, Messieurs, Mireille CINQUALBRE, Germain DERUDDER, Jean-Paul HILPERT, Jean-Luc JEHIN, Gilbert SCHUH, Antoine FRANKE, Pascal HELFENSTEIN, Jean MEKETYN, Hubert BOURING, Durkut CAN, Bernard CLAVÉ, Sylvain NEUGEBAUER, Joël NIEDERLAENDER, Roland ROTH, Régis GAY, François SCHORUNG, Jean-Jacques WURSTEISEN, Roland GLODEN, Christian CLEMENT, Luc BALLASSE, Etienne HOFFERT, Gérard THIEL, Emmanuel THIRY, Hubert BUR, Pierre LANG, Simone RAMSAIER, Bernard COLBUS, Roselyne DA SOLLER, Philippe SCHUTZ, Cathia HEIM, Jean-Claude HUBERT, David SUCK, Salvatore FIORETTO, Pierre THIL, Serge STEBLER.

✓ Absents ayant donné procuration : 7

Messieurs, Guy BORN a donné procuration à Jean MEKETYN, Salvatore COSCARELLA a donné procuration à Antoine FRANKE, Pascal LAUER a donné procuration à Pascal HELFENSTEIN, Dominique LIMBACH a donné procuration à Roland ROTH, Marc SENE a donné procuration à Jean-Jacques WURSTEISEN, Jean-Paul TINNES a donné procuration à Christian CLEMENT, François GATTI a donné procuration à Salvatore FIORETTO.

✓ Excusés : 10

Mesdames, Messieurs, Alexandre CASSARO, Sabrina HASSINGER, Claude KLEIN, Emmanuel SCHULER, Didier ZIMNY, Jean-Luc LUTZ, André DUPPRE, Bernard PETRY, Ginette MAGRAS, Joël ROMANG.

✓ Absents : 3

Mesdames, Messieurs, Jean-Claude HEHN, Chantal PLATTE, Cyrille FETIQUE,

-----

## 04. FINANCES

### **OBJET : COMPTE DE GESTION 2020 – REGIE CSM**

Le Président rappelle à l'assemblée que le compte de gestion est établi par le trésorier municipal ou le service de gestion comptable, chargé d'encaisser les recettes et de payer les dépenses ordonnancées par l'ordonnateur.

Il retrace l'ensemble des opérations constatées et reproduit l'état des restes à réaliser certifié par l'ordonnateur. Il doit parfaitement concorder avec le compte administratif.

CONSIDERANT que la régie CSM est dissoute depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, date à partir de laquelle le SYDEME assure l'exploitation de son service.

CONSIDERANT que le compte de gestion du budget de la régie CSM pour l'exercice 2020 arrêté par le service de gestion comptable de Saint-Avold retrace les écritures comptables liées à l'intégration des résultats de l'exercice 2019 de la régie dans le budget de l'exercice 2020 du SYDEME :

	Résultat à la clôture d'exécution de l'exercice 2019	Intégration de résultats par opération d'ordre non budgétaire
Exploitation	31 680,39€	-31 680,39€
Investissement	21 830,00€	-21 830,00€
TOTAL	53 510,39€	-53 510,39€

APRES AVOIR Entendu l'exposé de son rapporteur.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Syndical, par :

42 voix pour,  
0 voix contre,  
0 abstention,

#### Décident

- De prendre acte de la communication du rapport,
- D'approuver le compte de gestion 2020 de la Régie CSM présenté par le service de gestion comptable de Saint-Avold annexé à la présente délibération.

**La délibération est adoptée à l'unanimité**

Fait à MORSBACH, le 15 mars 2021

Roland ROTH,  
Président



Certifiée exécutoire par le Directeur Général des Services, Jean-Philippe SIEBERT  
Compte tenu de l'affichage du compte-rendu de la délibération, le... 14 AVR. 2021  
Et de la transmission en Sous-Préfecture le ... 14 AVR. 2021